



Complément d'information pour Orientation et Affectation

publié le 09/05/2022

Chers parents d'élèves de 3ème, nous vous apportons quelques précisions supplémentaires.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que vous avez à saisir sur le téléservice ORIENTATION les choix définitifs de voie d'orientation (2nde GT et/ou 2nde Pro et/ou 1ère année de CAP). À ce jour, sur 47 élèves, seuls 16 familles ont fait cette première démarche.

Sur le téléservice AFFECTATION qui ouvrira aujourd'hui à 14h :

vous pourrez saisir jusqu'à 10 vœux au sein de l'académie de POITIERS + 5 vœux hors académie

il vous sera possible de formuler à titre d'information le souhait d'une place en internat dans le lycée demandé. Cependant, l'obtention d'une affectation dans un établissement ne garantit pas une place à l'internat. La demande d'internat devra être confirmée lors de l'inscription dans le lycée pour l'attribution éventuelle d'une place en septembre. La décision relève de la compétence du chef d'établissement.

Lorsque le conseil de classe du 3ème trimestre répond favorablement pour la voie générale et technologique, les candidats doivent obligatoirement prévoir en dernier rang un vœu de 2nde générale et technologique dans leur lycée de secteur afin qu'une affectation puisse être garantie. Les élèves et leurs représentants légaux qui ne font figurer aucun vœu de 2nde générale et technologique dans leur lycée de secteur prennent le risque de ne pas avoir de proposition d'affectation.

Les vœux suivants ne font pas l'objet d'une demande de dérogation (assouplissement de la carte scolaire) :

« Création et culture design » (au lycée Charles Coulomb à Angoulême) ;

pour un établissement du ministère de l'agriculture (comme le lycée de l'Oisellerie) ;

pour un établissement privé sous contrat.

Le nombre de places dans ces formations est limité, prédéfini en amont de l'affectation. Pour départager les candidats, lorsque le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles, les évaluations scolaires sont prises en compte.

Enfin, vous trouverez dans le lien suivant le guide ONISEP pour l'académie de Poitiers dans lequel sont détaillées :

les formations générales,

les formations technologiques

les formations professionnelles.

<https://fr.calameo.com/read/0060092...>